

Note stratégique : Quel problème le projet de loi C-11 (*Loi sur la diffusion continue en ligne*) et la réglementation du CRTC cherchaient-ils à résoudre?

Par Kelly Wilhelm, Centre de politique culturelle

Sous le système actuel, le financement du contenu canadien reposait sur un réseau complexe d'exigences réglementées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Celles-ci comprenaient des dépenses minimales que les diffuseurs devaient consacrer à du contenu canadien d'intérêt national et une contribution directe, sous forme d'un pourcentage des recettes d'abonnement au câble, à des fonds comme le Fonds des médias du Canada et les fonds de production indépendants certifiés.

La *Loi sur la radiodiffusion* et la réglementation du CRTC, bien qu'elles soient « neutres sur le plan technologique », n'avaient pas prévu de solution pour réagir à la numérisation du système de radiodiffusion, ni à l'arrivée de géants américains de la diffusion continue en ligne comme Netflix, Disney+, Amazon et autres, dans ce qui était auparavant un « jardin clos » pouvant être réglementé au niveau national.

À mesure que les Canadiens se désabonnaient du câble, les contributions aux fonds diminuaient et, comme la diffusion continue en ligne ne relevait pas du système réglementé, il n'y avait pas de nouvelle source pour les remplacer. Le secteur a plaidé en faveur de « mesures équitables », obligeant les plateformes de diffusion continue en ligne étrangères qui souhaitent vendre des abonnements aux Canadiens à contribuer au financement du contenu canadien. C'est ainsi qu'est né le principe du « qui profite doit payer » adopté par le gouvernement Trudeau en réponse à la baisse constante des contributions à la création de contenu canadien résultant d'un système réglementaire dépassé.

La question plus large qui se posait était de savoir comment le Canada comptait traiter les géants du numérique dans tous les secteurs, dont la croissance et la présence ont eu un impact considérable sur les résultats sociaux, économiques et autres au Canada. Sur le plan stratégique, cela s'est traduit par une collaboration avec des pays partageant les mêmes valeurs, principalement d'autres démocraties occidentales qui partageaient les préoccupations du Canada concernant la vie privée, la désinformation et les fausses informations, la monétisation de la visibilité accordée aux services américains captant une part de marché croissante, ainsi que les effets de la technologie et des réseaux sociaux sur les citoyens, en particulier les enfants. Dans le cas de la taxe sur les services numériques (abrogée par la suite par le premier ministre Carney), l'organisme central de coordination était l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Le Canada a pris les devants sur l'OCDE en mettant en place une orientation sur la taxe sur les services numériques avant les autres pays, pour montrer clairement comment il comptait réglementer les entreprises numériques.

Pour régler la question des contributions au contenu canadien et stabiliser le financement du système de contenu, le gouvernement a présenté le projet de loi C-11, *la Loi sur la diffusion en continu en ligne*, et a donné au CRTC des orientations stratégiques pour déterminer la nature et l'ampleur des contributions de tous les diffuseurs du système, y compris les plateformes de



diffusion en continu en ligne. Le processus réglementaire a pris des années et nécessité des milliers d'heures d'audiences, de rapports et de lobbying de la part des parties intéressées du secteur, qui se sont toutes battues pour obtenir leur part du gâteau. Cependant, Marc Miller, ministre de la Culture et de l'Identité canadiennes, a annoncé le 3 juin que le gouvernement chargerait le CRTC de revoir sa décision du 21 mai, qui avait fait passer la contribution financière des géants étrangers de la diffusion en continu en ligne en faveur du contenu canadien de 5 % de leurs recettes au Canada à jusqu'à 15 % de ces mêmes recettes. Pour de nombreux observateurs, ce changement semble brusque, un revirement par rapport à l'orientation politique établie par le gouvernement Trudeau ces dix dernières années, à laquelle les industries culturelles ont consacré des années de lobbying et de travail.